

Présents :

- Franck SANTOS : Délégué FSGT
- AC Les Turrettes : 1 représentant
- ATC Donzère : 2 représentants
- CC St Péray : 1 représentant
- CS Couxois : 2 représentants
- Friol Tain Tournon : 1 représentant
- La Voulte CS : 2 représentants
- UCMV : 1 représentant
- USC Berg et Coiron : 1 représentant
- VC Rambertois : 1 représentant
- VC Soyonnais : 1 représentant
- VC Valrhona : 1 représentant
- VS Romanais Péageois : 1 représentant

Excusés : Christian COLIN, SJVM, St Montan, UC Pierrelatte

Nous regrettons l'absence de clubs : **C'Pro Sport, AL Sarras Ozon, Tanargue**

**1 – CHARTE DE BONNE CONDUITE :** les principes que rappelle ce document, élaboré avec l'aide de Christian COLIN, sont adoptés à l'unanimité des clubs présents.

**2 – EFFECTIFS 2016 : NOUVEAUX LICENCIES**

129 coureurs ont pris leurs premières licences FSGT pour la saison 2016.

1ere - 2e CAT	3e CAT	4e CAT	5e CAT
26	31	57	15
<b>CLUBS AFFILIES EN 2016</b>			50
<b>CLUBS PRECEDEMMENT AFFILIES</b>			79

Les rentrées de coureurs en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie devraient permettre de ne plus appliquer la règle controversée des + ou – 10 partants.

Peu de nouveaux en 5<sup>e</sup> cat mais beaucoup en 4<sup>e</sup> cat : c'est la conséquence de la règle appliquée pour la première fois cette saison. Ne sont classés directement en 5<sup>e</sup> cat que des coureurs dont le bureau est certain du niveau (ont déjà participé à nos épreuves en non licencié FSGT ou licences administratives). Les nouveaux licenciés mis en 4 et qui n'auraient manifestement pas le niveau seront reclassés en 5 après quelques courses.

Quelques critères retenus par le bureau pour le classement dans les catégories :

- Un nouveau licencié qui a participé à une de nos épreuves (au titre d'une autre fédération ou en non licencié) ne peut pas être classé dans une catégorie où le temps qu'il a réalisé lui aurait permis de gagner.
- Il a été tenu compte des résultats obtenus dans d'autres fédérations ou dans les épreuves cyclo-sportives.

### 3 – EFFECTIFS 2016 GLOBAUX

*Cf onglet « Stats » du fichier Excel ci-joint « 1-ListingClub2016.xls »*

### 4 – EXAMEN DU LISTING DES COUREURS PAR CLUB

La commission prend les décisions suivantes :

- **Christophe RIJO** ATC DONZERE : 2 victoires en 2015 et licencié FFC en 2016 : application du règlement : passe de 3<sup>e</sup> en 2<sup>e</sup> catégorie.
- **Nicolas BLASQUEZ** UC PIERRELATTE : 2 victoires en 2015 : application du règlement : passe de 3<sup>e</sup> en 2<sup>e</sup> catégorie.
- **Patrice HOLUIGUE** ATC DONZERE : 49 ans – 1 victoire en 2015. Passe de 5 en 4 compte tenu de son âge.
- **Cédric CALLET** FRIOL CLUB : 40 ans. Une seule participation en 2015 et termine 3<sup>e</sup>. Passe de 5 en 4 compte tenu de son âge.
- **Mathieu GUENIN** ATC DONZERE : passage de 4 en 5 non accordé. Aucune participation à une épreuve en 2015.

Rappel : le listing club recense tous les coureurs du comité autorisés à courir dans une catégorie donnée. Toute licence que vous délivrerez désormais (même à une personne licenciée les années précédentes) devra être signalée au bureau pour validation de la catégorie et inscription sur le listing. A défaut, le coureur concerné risque le déclassement.

### 5 – POINTS DE MONTEES

14 coureurs ont accédé à une catégorie supérieure en 2015. Aucun coureur ne va repartir en 2016 dans une catégorie où il a gagné une course en 2015. Les catégories paraissent donc homogènes. D'où l'importance de veiller à la plus juste affectation possible des nouveaux licenciés.

Afin de déceler immédiatement une éventuelle erreur, le tableau des points de montée sera désormais publié après chaque épreuve.

Les coureurs qui acquièrent des points de montée dans une épreuve hors comité FSGT 2607 ou dans une autre fédération devront le signaler, au bureau, par l'intermédiaire de leur club dans les 8 jours. La commission adopte le principe, qu'en cas de non déclaration, les points seront doublés.

### 6 – COUREURS EXTERIEURS

La commission confirme la règle mise en place en 2015 : les coureurs d'autres comités ou fédérations se verront refuser le départ dans une catégorie donnée si, en appliquant nos propres critères de montée, leurs résultats les classeraient dans une catégorie supérieure.

Pour la saison 2016, **Serge JACQUEMIN** UC Bollène se verra refuser les départs en 5<sup>e</sup> catégorie compte tenu de son âge et de ses performances connues (2 victoires et 44 points marqués alors que 25 lui suffisent pour passer en 4). Gérard ARGENTA le connaît personnellement et lui fera part de notre décision.

Le bureau mettra en place un suivi des coureurs extérieurs notamment du Vaucluse ou aucune commission n'existe.

## **7 – MISE A JOUR DU CALENDRIER 2016**

La course que devait organiser ATC DONZERE le 26 juin 2016 à Montboucher est annulée. Elle se trouve en concurrence avec le championnat régional qui a lieu le même jour.

Même si les organisateurs de la CORIMA ne pourront pas nous fournir les classements souhaités, l'épreuve est maintenue au calendrier.

La commission décide de concrétiser l'idée émise fin 2015 : participer à une épreuve ou «la convivialité et le plaisir de rouler ensemble prime sur l'esprit de compétition ». Le CS Couxois organise le 24 avril 2016 sa randonnée « La Couxoise ». Cette épreuve, sans classement, est donc inscrite au calendrier. Chaque club se verra attribuer, au challenge club, 5 points par participants. Chaque participant se verra attribuer 5 points au challenge individuel. Mêmes points attribués au CS Couxois et à ses coureurs participants à l'organisation de l'épreuve.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Timbre de catégorie : la procédure est la suivante : il faut entourer la catégorie du coureur et mettre des croix dans les catégories de valeur inférieure : ainsi un coureur de 3<sup>e</sup> catégorie aura un timbre avec la 3<sup>e</sup> catégorie entourée et la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> catégorie barrées d'une croix.

Abréviation des noms des clubs : Jacques et Jacky ont fait passer une liste des noms des clubs sur 5 caractères. L'idée est d'harmoniser les classements en utilisant ces abréviations lors des classements mais attention à ne pas faire de confusion (certaines abréviations se ressemblent). Jérôme QUINTANA propose que c'est à l'organisateur de l'épreuve de veiller à ce que cette harmonisation de nom de club soit respectée avec ou sans abréviation (par exemple : CS Couxois ou CSCou).